



Appel à projets 2021 : « prévenir les risques de santé chez les adolescents et les jeunes »

Dépôt des candidatures avant le 10 septembre 2021



Autonomie par la santé : une feuille de route pour 5 ans

« Sensibiliser et former les Citoyens à la maîtrise des risques de santé, agir à tous les âges pour vivre mieux, plus longtemps. »

Soucieuse de contribuer à l'autonomie des personnes et au renforcement des solidarités, la Fondation AG2R LA MONDIALE a arrêté un programme, pour la période 2021-2025, structuré selon quatre axes : autonomie par l'éducation, autonomie de la jeunesse, autonomie par le travail, autonomie par la santé. Avec un fil rouge : soutenir prioritairement les associations et plus largement les acteurs de l'ESS qui œuvrent pour l'intérêt général en complémentarité de l'action publique.

Chaque année, de 2021 à 2023, la Fondation organisera du 1er juillet au 20 septembre de l'année en cours un appel à projets, ouvert à toute structure d'intérêt général, visant à repérer des expérimentations originales, susceptibles d'être essaimées. L'appel à projets annuel sera doté de 300 000 € au total. Trois

lauréats, au moins, seront sélectionnés et pourront bénéficier d'un financement pendant trois ans. Une première sélection aura lieu fin octobre par un jury composé de représentants désignés par l'Uniopss et Le Mouvement Associatif. Puis, le Jury final se déroulera fin novembre sous la présidence du Pr. Philippe Amouyel, médecin et praticien hospitalier au CHU de Lille, Directeur de l'unité INSERM 167, Directeur de la Fondation Alzheimer.

Thématiques annuelles :

- 2021-2023, « connaissance du système de santé et prévention des risques de santé chez les adolescents et les jeunes » ;
- 2022-2024, « coopérations entre les professionnels de santé, du médico-social et les usagers » ;
- 2023-2025, « éthique, co-responsabilité et relation dans l'accompagnement et le soin ».

En 2024, la Fondation lancera un Prix doté de 200 000 € sur le thème « Démocratie sanitaire, participation des usagers et communs en santé ».

Appel à projets 2021-2023 : « connaissance du système de santé et prévention des risques de santé chez les adolescents et les jeunes, âgés de 11 à 17 ans. »

La pandémie liée au coronavirus a mis en lumière de nombreuses fragilités, qui bien que repérées depuis longtemps ont été accentuées du fait de l'ampleur et de la durée de la crise sanitaire. Ce constat concerne les adolescents et les jeunes en particulier.

Selon *Santé Publique France* (site internet mis à jour le 11 juillet 2019), si les enfants et les jeunes sont globalement en bonne santé et se perçoivent comme tel, les comportements qui s'installent dès le plus jeune âge, puis à l'adolescence, ainsi que les environnements physiques et sociaux dans lesquels ils se développent, conditionnent leur avenir en matière de santé.

Certains points d'alerte sont à prendre en compte :

- les inégalités sociales en général et de santé en particulier qui dès le plus jeune âge ont des répercussions tout au long de la vie ;
- les comportements préoccupants depuis le plus jeune âge (sédentarité, comportements alimentaires, obésité...) ou qui s'expriment au moment de l'adolescence (tabagisme, consommation d'alcool épisodiques excessives, nouvelles formes d'addictions),
- les fragilités psychiques qui touchent toutes les catégories de la population.

Or, chez les enfants et les adolescents, les habitudes de vie étant en construction et les compétences en cours d'acquisition, le rôle des apprentissages et de la prévention peut être considérée comme efficace. La stratégie d'intervention de Santé Publique France met en exergue trois conditions à réunir : assumer une approche globale de l'enfant et de l'adolescent, accompagner les apprentissages d'une sécurisation des environnements et d'un renforcement des facteurs de protection, faciliter l'adoption de comportements et de réflexes favorables à la santé.

Souhaitant intervenir en complément et en soutien de la Stratégie nationale de santé publique et consciente du rôle déterminant de l'éducation associative et familiale, la Fondation d'entreprise AG2R LA MONDIALE se propose de financer quelques expérimentations originales, choisies parmi les nombreuses initiatives déjà prises par le monde associatif.

Elle entend privilégier des démarches de long terme, engagées depuis déjà six mois (au moins), à l'échelle de territoires ou de communautés de vie cohérents et bien définis, qui impliquent les jeunes, en particulier les adolescents âgés de 11 à 17 ans, et leur entourage, qui sont conçues en relation étroite et concertée avec l'ensemble des acteurs publics, les familles, et plus largement l'entourage, qui constituent les communautés éducative, sanitaire et médico-sociale.

Sont éligibles les structures de droit privé réputées d'intérêt général, c'est-à-dire à but non lucratif et dont la gestion est strictement désintéressée (associations d'intérêt général, fonds et fondations, entreprises agréées ESUS en capacité à émettre un reçu fiscal).

La Fondation d'entreprise AG2R LA MONDIALE

intervient en complément de l'action publique et associative depuis 2004. Elle entend « contribuer à l'autonomie et au vivre ensemble tout au long de la vie » selon trois orientations prioritaires : la réussite éducative et scolaire des enfants, le soutien à l'économie sociale, solidaire, alternative et territoriale, l'autonomie par la santé. Dotée d'un budget de 7,8 millions d'euros pour 6 ans, la Fondation finance des projets relevant de l'intérêt général, portés par des organismes à but non lucratif et dont la gestion est désintéressée. www.fondation.ag2rlamondiale.fr

Le Mouvement associatif représente plus d'une association sur deux en France, et couvre différents champs d'activités (sport, culture, jeunesse, éducation populaire, solidarité internationale, sanitaire, social, environnement...). Présent dans 13 régions françaises, son ambition est de permettre aux associations de faire mouvement pour favoriser le développement d'une politique de vie associative à la hauteur des enjeux et pour tendre vers une société plus juste, plus durable et plus humaine.

L'Uniopss, association Loi 1901 reconnue d'utilité publique, présente sur tout le territoire, elle a pour vocation d'unir, de défendre et de valoriser les acteurs privés non lucratifs de solidarité. Elle porte auprès des pouvoirs publics la voix collective des associations des secteurs sanitaire, social et médico-social, engagées aux côtés des personnes vulnérables et fragiles, représentant 25 000 établissements, 750 000 salariés et l'engagement d'un million de bénévoles.

Accès au dossier de candidature :
<https://www.projets-fondation.ag2rlamondiale.fr/fr/>

Date limite de dépôts des dossiers :
le 10 septembre à 18h00.

Pour toute information complémentaire :
fondation_ag2rlamondiale@ag2rlamondiale.fr